

Question présentée par le député :

M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 12 janvier 2016

Question écrite urgente

Migrants violeurs : quelle est la politique de communication de la police genevoise ?

Des milliers de migrants débarquent en Europe en se faisant passer pour des réfugiés. Accueillis en masse par des Etats européens complaisants, ces migrants économiques commencent à imposer leur mode de vie en Europe.

L'arrivée imposée de milliers d'hommes célibataires, nullement représentatifs de la population civile et souvent originaires de pays non belligérants, fait peser un risque considérable en matière de sécurité, tout particulièrement pour les femmes. En effet, d'après les coutumes et les traditions religieuses des pays d'origine des migrants, les femmes disposent d'un statut inférieur à celui de l'homme, leur rôle se limitant à satisfaire les désirs sexuels des hommes.

En Suède, où le nombre de migrants explose, la population a par exemple appris le viol collectif d'une jeune femme par une bande de migrants plus d'un mois après les faits, illustrant la politique de dissimulation des autorités en vue de maintenir ces vagues migratoires. En conférence de presse, lundi 11 janvier, la police suédoise a reconnu avoir dissimulé 38 agressions sexuelles dont deux viols commis principalement par des étrangers.

En Allemagne, plus de 600 plaintes pour des agressions contre des femmes ont été déposées. Il s'agit d'actes commis par des demandeurs d'asile et des clandestins. La police et les autorités ont été accusées d'avoir dissimulé, avec une communication confuse, l'ampleur des agressions pour ne pas stigmatiser les étrangers. Enfin, d'autres agressions sexuelles ou viols commis par des demandeurs d'asile et des clandestins ont été signalés en Autriche et en Finlande. En Suisse, des agressions sexuelles ont été notamment commises à Zurich le soir du 31 décembre 2015.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelle est la politique de communication de la police genevoise quant aux agressions à caractère sexuel ?*
- 2) *Quelle est la politique de communication de la police genevoise s'agissant de la nationalité et du statut des auteurs ?*
- 3) *La police genevoise a-t-elle procédé de la même manière qu'en Suède, à savoir en taisant sciemment des informations utiles à la formation de l'opinion ?*